NOTE D'INFORMATION

ATLAS EQUILIBRE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
ATLAS CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25071 en date du 22/04/2025.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **ATLAS CAPITAL MANAGEMENT** sise à **88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome 20100, Casablanca,** représentée par **Madame Nezha ALAOUI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **ATLAS EQUILIBRE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037202**
- Date et référence de l'agrément : **03/11/2014, AG/OP/045/2014**
- Date de création : **06/06/2011**
- Siège social : **88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome 20100 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **ATLAS CAPITAL MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca,** représenté par **Monsieur Karim FATH** et **Madame Mariam GUEROUALI.**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
ATLAS CAPITAL MANAGEMENT	Nezha ALAOUI
ATLAS CAPITAL BOURSE	Amine EL JIRARI

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **M. Mohammed HDID.**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations « OCT ».**
- Sensibilité min : **0,5**
- Sensibilité max : **1,1**
- Indice de référence : **MBI CT tel que calculé par BMCE CAPITAL.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'obtenir un rendement au moins aligné à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le FCP ne peut détenir ni d'actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de titres d'OPCVM « actions », ni de titres d'OPCVM «diversifies », ni de titres d'OPCVM « contractuels ».

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le FCP est exclusivement investi en:

- **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;**
- **Obligations ;**
- **Obligations subordonnées et perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption des pertes et/ou annulation du paiement des intérêts ;**
- **Titres de créances négociables ;**
- **Titres d'OPCVM « Monétaires » et « OCT » , et ce, jusqu'à 50 % de l'actif net ;**
- **Dépôt à terme ;**
- **Titres de créances émis par les FPCT ;**

Le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension et des opérations de prêts/emprunts de titres.

- Durée de placement recommandée : **1 à 3 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

A-B

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **14/07/2011.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne. Les méthodes d'évaluation du FCP doivent être en permanence conformes aux dispositions de la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Diffusion quotidienne par voie d'affichage dans les locaux des membres du réseau de commercialisation et publication, au moins une fois par semaine, dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire De l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation chaque jour ouvré avant 11 h 30, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part, majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative de la part, minorée de la commission de rachat.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus ».**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc * Autorité Marché des Capitaux *

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale : **Au maximum 0,5% HT des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale : **Au maximum 0,5% HT des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de souscription et de rachat est égal à la valeur liquidative. Les autres cas d'exonération restent à la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par la société de gestion elle-même. Ils sont débités mensuellement à mois échu.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publication	10 000 DH HT
(2) Honoraires du commissaire aux comptes	15 000 DH HT
(3) Commissions de l'AMMC	0,025% HT
(4) Commissions du dépositaire	0,035% HT
(5) Maroclear : Commission de gestion du compte émission (Mensuel)	300 DH HT
(6) Maroclear : Droit d'admission (Trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
(7) Prestation d'Atlas Capital Management	Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)